

Présidence : États-Unis d'Amérique

967^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 3 février 2021 (par visioconférence)

Ouverture : 10 heures
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 heures
Clôture : 15 h 15

2. Présidente : M^{me} C. Austrian

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidente a rappelé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) les modalités techniques de la conduite des séances du Forum durant la pandémie de Covid-19 conformément aux dispositions du document FSC.GAL/2/21 OSCE+.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/43/21), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/50/21), Royaume-Uni (FSC.DEL/48/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique, Canada, Fédération de Russie (annexe 1)

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : MODERNISATION DU DOCUMENT DE VIENNE

- *Exposé de M. B. Turner, haut responsable du Bureau de la maîtrise des armements, de la vérification et de la conformité, département d'État des États-Unis*

- *Exposé de la colonelle S. M. Babusch, Armée de l'air royale néerlandaise*
- *Exposé de M. I. Anthony, Directeur du Programme de sécurité européen, Institut international de recherche sur la paix de Stockholm*

Présidente, M. B. Turner (annexe 2), colonelle S. M. Babusch (FSC.DEL/67/21 OSCE+), M. I. Anthony (FSC.NGO/1/21 OSCE+), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, en cours d'alignement) (FSC.DEL/51/21), Suède (annexe 3), Suisse (FSC.DEL/35/21 OSCE+), Royaume-Uni (FSC.DEL/46/21 OSCE+), Allemagne (annexe 4), Canada, Géorgie, Biélorussie (FSC.DEL/38/21 OSCE+), Turquie, Ukraine (annexe 5), Fédération de Russie (annexe 6), Arménie (annexe 7), Azerbaïdjan, Coordonnateur du FCS pour le Document de Vienne (Suède) (annexe 8)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires, tenu les 9 et 10 février 2021* : Présidente
- b) *Réunion annuelle d'évaluation de l'application, prévue les 2 et 3 mars 2021* : Présidente (annexe 9)
- c) *Réunion d'information sur les résultats de l'Atelier de conception et de planification sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, tenue par visioconférence les 25 et 26 janvier 2021* : Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Suisse)
- d) *Point sur la contribution de l'OSCE à l'examen approfondi de 2020–2021 de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (FSC.DEL/15/21 Restr.)* : Coordonnateur du FCS pour les questions de non-prolifération (Biélorussie)
- e) *Distribution d'un résumé de l'état d'avancement des projets d'assistance au sein de l'OSCE concernant les armes légères et de petit calibre et les munitions conventionnelles (FSC.GAL/8/21 OSCE+)* : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Autriche)
- f) *Annulation de l'exercice militaire « Joint Viking 2021 »* : Norvège (annexe 10)

- g) *Demande d'assistance pour renforcer la capacité des autorités nationales azerbaïdjanaises à réduire les risques d'explosion et à y faire face : Arménie (annexe 11)*

4. Prochaine séance :

Mercredi 17 février 2021, à 10 heures, par visioconférence

967^e séance plénière
Journal n° 973 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,

Notre analyse de base des causes et des conséquences du conflit interne ukrainien ainsi que notre approche fondamentale de son règlement sont bien connues de nos partenaires du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et restent inchangées. Pour plus d'informations, nos collègues sont invités à se référer à nos précédentes déclarations jointes aux journaux du FCS.

Nous condamnons fermement les menées du Gouvernement ukrainien visant à remettre en cause les accords de Minsk et la poursuite de ses opérations punitives sanglantes contre la population civile du Donbass. Nous rejetons catégoriquement la fourniture de toute assistance militaire à l'Ukraine par les pays occidentaux, qui rend ceux-ci complices des crimes de guerre commis par les forces de sécurité ukrainiennes. Plutôt que de gaver l'Ukraine de matériel, il faut travailler étroitement et systématiquement avec les dirigeants ukrainiens pour mettre fin le plus rapidement possible à la confrontation armée au Donbass.

Pour sa part, la Fédération de Russie, en sa qualité de médiateur, continuera d'œuvrer en faveur d'un règlement au Donbass sur la base de l'Ensemble de mesures pour l'application des accords de Minsk, adopté le 12 février 2015, en encourageant un dialogue direct entre le Gouvernement ukrainien et les autorités de Donetsk et de Lougansk.

Merci, Madame la Présidente. Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

967^e séance plénière
Journal n° 973 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION **DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Bonjour à tous et merci, Monsieur le Président, de m'avoir invité à parler une fois de plus de la modernisation du Document de Vienne, comme je l'ai fait à plusieurs reprises au cours des six dernières années dans ce Forum.

Cette semaine, le Dialogue de sécurité qui porte sur la modernisation du Document de Vienne 2011 tire parti de la dynamique créée ces dernières années, notamment la proposition conjointe de modernisation du Document de Vienne, présentée en octobre 2019 et coparrainée par 34 États participants. Depuis, il est devenu de plus en plus urgent de mettre à jour le Document de Vienne afin qu'il tienne compte des réalités actuelles en matière de sécurité. Nos débats d'aujourd'hui visent, une fois de plus, à inciter les États participants à réaliser des progrès concrets en 2021 en vue de moderniser le Document de Vienne 2011, comme l'ont demandé 45 États participants dans la déclaration conjointe sur le trentième anniversaire du Document de Vienne adoptée lors du Conseil ministériel de l'OSCE à Tirana en décembre 2020. La mise à jour du Document de Vienne en vue de promouvoir la transparence et la confiance en cas d'exercices militaires d'envergure, parfois organisés avec peu ou pas de préavis, et d'activités militaires inhabituelles, est une tâche essentielle pour le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et devrait être considérée comme une responsabilité incombant à tous les États participants.

Il est plus que jamais essentiel d'actualiser le Document de Vienne car, comme nous le savons tous, la situation de la sécurité en Europe s'est fortement dégradée depuis 2014. Le mépris qui est porté aux principes fondateurs de l'OSCE et au droit international est au cœur de cette insécurité. Les comportements qui accentuent la perception des menaces et compromettent la stabilité générale, tels que les exercices militaires d'envergure menés sans préavis à proximité des frontières, affaiblissent la confiance et les efforts visant à promouvoir la transparence militaire, la réduction des risques et la prévention des incidents.

Certains estiment que le renforcement de la transparence militaire n'est pas nécessaire à l'heure actuelle, ou que nous ne pouvons pas négocier une mise à jour du Document de Vienne compte tenu des récents changements apportés au dispositif de défense et de dissuasion de l'OTAN dans la région du fait du renforcement de sa présence avancée. Mais cette affirmation est un leurre. L'OTAN ne représente une menace pour aucun pays, et les mesures que les Alliés ont mises en œuvre ces dernières années sont toutes de nature

défensive, proportionnées, conformes aux engagements internationaux de l'OTAN et respectueuses de l'architecture de sécurité européenne fondée sur des règles. Le dialogue de la semaine dernière aurait dû dissiper tout malentendu sur la nature entièrement défensive de la présence avancée renforcée, ainsi que sur les affirmations mensongères selon lesquelles cette présence constitue en quelque sorte un obstacle à la modernisation du Document de Vienne. En fait, c'est tout le contraire. La modernisation du Document de Vienne permettrait d'accroître la transparence militaire, y compris en ce qui concerne la présence avancée renforcée.

Les États-Unis, comme la plupart des États participants de l'OSCE, sont préoccupés par l'érosion de la maîtrise réciproque des armements sur le continent européen et nous considérons qu'il est important de prendre des mesures afin d'enrayer cette érosion. Il va de soi que nous devons en premier lieu nous concentrer sur la mise en œuvre complète des instruments qui sont encore à notre disposition et les mettre à jour, dans la mesure du possible, en vue de répondre aux besoins d'aujourd'hui ; il est inutile d'inventer une nouvelle architecture. Mais il est également essentiel que ces mesures s'appliquent à tous. En effet, le problème avec les mesures purement volontaires, par opposition aux engagements fermes, est qu'elles ne seront sûrement pas appliquées par tous, ou de manière égale.

Principal ensemble de mesures de confiance et de sécurité au sein du FCS, le Document de Vienne devrait jouer un rôle essentiel dans la promotion de la transparence et de la stabilité militaires dans l'espace de l'OSCE. Nous considérons qu'en actualisant le Document de Vienne en vue de rétablir la confiance et d'accroître la confiance mutuelle entre les États participants, d'améliorer la transparence et la prévisibilité militaires réciproques et de réduire les risques, les États participants démontreraient avec force leur volonté de commencer à relever un certain nombre de défis de sécurité auxquels l'Europe fait face aujourd'hui.

Un tel effort ne s'est fait que trop attendre. Le Document de Vienne a toujours été conçu comme un document évolutif qui nécessiterait régulièrement des mises à jour. Comme rappelé à son paragraphe 6, les États participants se sont engagés en 2010, par une décision du FCS, à mettre à jour et à réviser le Document de Vienne à intervalles réguliers en le republiant au minimum tous les cinq ans. Pourtant, dix ans plus tard, le FCS continue de se fonder sur la version de 2011, qui ne répond pas aux défis actuels en matière de sécurité, et n'a même pas apporté d'amélioration sur le fond par rapport au Document de Vienne 1999. Il est clairement temps de progresser sur cette question.

La proposition conjointe de modernisation du Document de Vienne, coparrainée par 34 États participants et présentée en octobre 2019 (FSC.DEL/213/19/Rev.2), fournit un cadre concret pour relever nombre des défis majeurs recensés par les États participants au fil des ans et constitue un point de départ pour entamer de véritables négociations sur sa mise à jour. Nous espérons que la proposition conjointe servira de base pour que les 57 États participants parviennent à un consensus cette année.

J'espère que tous les États participants ont maintenant une compréhension générale des principaux éléments contenus dans la proposition commune, à savoir : 1) abaisser les seuils de notification préalable et d'observation d'activités militaires d'envergure ; 2) augmenter légèrement le nombre de possibilités d'inspection et d'évaluation ; 3) augmenter légèrement la taille des équipes (l'idée est venue de la Fédération de Russie) ; 4) ajouter des

mesures pour faciliter la collecte d'informations impartiales en temps réel dans des situations où des questions ont été soulevées au sujet d'activités militaires inhabituelles ; 5) accroître la transparence concernant les activités militaires d'envergure menées sans notification préalable des militaires qui y participent. Lorsqu'elles ont été présentées dans le cadre de la proposition conjointe en octobre 2019, ces idées n'étaient pas nouvelles. En fait, nous avons examiné un grand nombre de ces idées sous forme de propositions distinctes pendant plusieurs années. Ce qui était nouveau, c'était de les présenter comme un ensemble de mesures unique et équilibré.

Je tiens à souligner ici que ces propositions profiteraient à tous les États participants, y compris la Fédération de Russie. Par exemple, le fait de parvenir à un consensus sur l'abaissement des seuils de notification préalable et d'observation des exercices militaires permettrait aux États participants, y compris la Russie, de mieux connaître les activités militaires menées dans les zones qui pourraient susciter des préoccupations. Une légère augmentation des possibilités d'inspection et d'évaluation, comme le demandait précédemment la Russie, permettrait également d'accroître la transparence. Parallèlement, l'amélioration des mécanismes d'échange d'informations sur les activités militaires inhabituelles renforcerait la confiance entre tous les États participants, si des activités militaires de cette nature devaient se produire dans des zones qui suscitent des préoccupations. La Russie tirerait certainement profit de la proposition conjointe qui prévoit une plus grande transparence pour les exercices dits « impromptus » qui pourraient avoir lieu dans des domaines présentant un intérêt pour ce pays. Ces propositions réciproques de renforcement de la confiance s'appliquent à tous les États participants de manière égale, tant aux forces de l'OTAN qu'aux autres. C'est le but de la réciprocité.

Je tiens à rappeler que cette proposition conjointe n'est qu'un point de départ pour des négociations et non pas une proposition à prendre ou à laisser. Nous n'avons jamais eu l'intention d'exclure d'autres idées qui peuvent être présentées et examinées au cours des négociations. De même, des éléments de la proposition conjointe peuvent être modifiés ou adaptés pendant les négociations, une fois que celles-ci ont commencé. Mais cela ne peut se faire que si des négociations ont effectivement lieu. Nous devons entamer ces négociations sérieusement, trouver des domaines de compromis et travailler ensemble pour convenir de certaines mesures pratiques afin de commencer à rétablir la confiance et à améliorer la transparence militaire d'ici le Conseil ministériel de Stockholm en décembre.

Sur cette base, nous espérons aujourd'hui pouvoir examiner les trois questions ci-après afin de commencer nos travaux en 2021 sur la mise à jour du Document de Vienne:

Premièrement: comme indiqué ci-dessus, en 2010, sur décision du FCS, les États participants se sont engagés à mettre à jour le Document de Vienne tous les cinq ans. Les États participants conviennent-ils que la détérioration du climat de la sécurité européenne nécessite d'actualiser le Document de Vienne 2011, qui constitue le principal ensemble de mesures de confiance et de sécurité du FCS ? Dans la négative, pourquoi ?

Deuxièmement: comment les États participants expliquent-ils que le FCS n'ait pas encore actualisé le Document de Vienne 2011 ?

Troisièmement : nous avons reçu des commentaires sur la proposition conjointe de la part de certains États participants, mais nous aimerions également connaître les avis des États

participants qui ne se sont pas encore exprimés à ce sujet. Quels changements, ajouts ou suppressions à la proposition conjointe de modernisation du Document de Vienne 2011 jugeraient-ils utiles ?

Pour conclure, décembre 2021 marquera le vingt-cinquième anniversaire du Cadre de l'OSCE pour la maîtrise des armements. Vingt-cinq ans après Lisbonne, la maîtrise des armes conventionnelles et les mesures de confiance et de sécurité restent primordiales pour faire progresser la sécurité globale, coopérative et indivisible dans l'espace de l'OSCE. La maîtrise des armements fait toujours partie intégrante du concept de sécurité globale et coopérative de l'OSCE. Les États-Unis continuent d'accorder une grande valeur à un dialogue ouvert et constructif sur ces questions, tout comme nous nous félicitons des mesures visant à renforcer les contacts entre militaires par l'intermédiaire de l'OSCE, notamment lors du séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires prévu la semaine prochaine.

Je me réjouis d'entendre les observations de nos autres intervenants aujourd'hui, et je remercie M. Ian Anthony de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm et la colonelle Sylvia Babusch de l'Agence de contrôle des armements du Benelux de s'être joints à la table ronde d'aujourd'hui.



967^e séance plénière

Journal n° 973 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUÉDOISE

Bonjour, Madame la Présidente,
Bonjour, chers collègues,

La Suède s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne et souhaite ajouter ce qui suit à titre national :

La modernisation du document de Vienne est une priorité affichée de la Présidence suédoise de l'OSCE et le Dialogue de sécurité d'aujourd'hui sur cette question est bienvenu. Nous remercions les États-Unis d'Amérique d'avoir mis ce sujet important à l'ordre du jour du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Nous remercions également les orateurs de leurs exposés ouverts, instructifs et concis.

On ne saurait trop insister sur l'importance que nous accordons au Document de Vienne en tant que cadre de dialogue mutuel sur les questions de sécurité. Ce Document prévoit des mesures visant à accroître la transparence et la prévisibilité, notamment par le renforcement de la coopération et des contacts militaires. Il facilite également l'échange coopératif d'informations sur les activités, les faits nouveaux et les tendances militaires. Il s'agit d'un outil fondamental et indispensable qui contribue à favoriser et à améliorer la sécurité dans notre partie du monde. Pour un pays militairement non aligné tel que la Suède, l'OSCE et ses mesures de confiance et de sécurité sont très précieuses.

Malheureusement, la situation en ce qui concerne notre sécurité collective change et se dégrade rapidement. L'érosion de la prévisibilité et de la confiance que l'on peut observer dans le contexte de la sécurité européenne actuelle est une préoccupation commune. Cette tendance doit être inversée et nous devons commencer dès maintenant. Nous devons améliorer la transparence et apaiser les inquiétudes concernant les activités militaires.

Mais nous vivons aussi dans un monde soumis à des flux constants. Pour que nos outils de sécurité restent pertinents et utiles, ils doivent évoluer pour tenir compte de cette réalité. Par exemple, le flux d'informations d'aujourd'hui circule à une vitesse et parcourt des distances qui dépassent tout ce que nous aurions pu imaginer en 2011, lorsque le Document de Vienne a été mis à jour pour la dernière fois. Cette « accélération » est globalement positive et pourrait contribuer à améliorer la sécurité, mais elle pourrait aussi être utilisée à mauvais escient, ce qui entraînerait un débordement d'informations, des erreurs et des

malentendus. D'autres facteurs ont eu un impact considérable sur la sécurité, notamment l'apparition de toute une série de nouvelles technologies, mais aussi les évolutions récentes concernant la taille, la transportabilité et l'efficacité des formations militaires.

Tous ces aspects posent de nouveaux défis à notre sécurité. Le Document de Vienne et les autres accords doivent être adaptés à cette nouvelle réalité afin de maintenir nos efforts, nos procédures et notre détermination à améliorer la sécurité. Il ne fait aucun doute que tous les États participants en tireraient profit. Si les États participants perçoivent aujourd'hui que la transparence et la prévisibilité se dégradent de plus en plus et que certaines menaces pèsent sur eux, il devrait être dans l'intérêt de tous de veiller à ce que ce ne soit pas le cas demain.

La Suède a exprimé sans équivoque qu'elle souhaitait vivement que des mesures soient prises pour moderniser le Document de Vienne. Il semble inconcevable que nous ne puissions pas nous engager dans une analyse et un dialogue plus approfondis. Nous avons besoin d'une discussion et d'un échange de vues plus – et non moins – constructifs. Il est temps d'aller de l'avant sur cette question – pour notre sécurité commune.

Merci, Madame la Présidente.

Veillez joindre la présente déclaration au journal du jour.



967^e séance plénière
Journal n° 973 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE

Madame la Présidente,
Chers collègues,

Je remercie la Présidence du FCS, les États-Unis, de nous avoir donné l'occasion de discuter en détail de la modernisation du Document de Vienne, tâche qui est urgente. Nous savons tous que cette modernisation aurait dû être effectuée dès 2016. J'espère que nous parviendrons, cinq ans plus tard, à progresser dans ce domaine.

Je remercie les intervenants pour les exposés intéressants qu'ils ont présentés sur ce sujet. L'Allemagne souscrit pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Permettez-moi de souligner les aspects suivants.

Nous avons déjà exprimé à plusieurs reprises notre inquiétude face à la dégradation de l'environnement de sécurité dans l'espace de l'OSCE. Il est de plus en plus urgent de renforcer la confiance et la prévisibilité entre les États participants. La mesure la plus importante et la plus concrète à cet égard est la modernisation du Document de Vienne.

La proposition conjointe soumise à l'examen est une proposition de modernisation globale soutenue par 34 États participants. Il s'agit d'une base de négociation. Le Groupe de travail A est l'endroit approprié pour en discuter, en affiner encore les dispositions et les compléter par des contributions d'autres États participants. L'Allemagne est disposée à soutenir cette démarche au sein du Groupe de travail et dans le cadre de discussions bilatérales.

Dans ce contexte, permettez-moi de souligner une fois de plus que les modifications proposées sont fondées sur l'expérience pratique acquise dans l'application du Document de Vienne au cours des dernières années. Elles ne sont pas dans l'intérêt de quelques États ou d'un groupe d'États seulement, mais leurs effets concerneraient naturellement tous les États participants. Ces propositions sont également négociables. Je pense qu'il est dans l'esprit du Document de Vienne de réagir au moins de manière constructive à une telle offre.

Les discussions dans le cadre du Dialogue structuré et de ses réunions d'experts pourraient également contribuer au succès de ce processus. Je remercie l'Ambassadeur Cuesta pour son leadership déterminé et inspirant. Son leitmotiv « Understanding for

Security » donne également une impulsion aux travaux concernant le Document de Vienne. Conformément au mandat énoncé dans la déclaration de Hambourg de 2016, nous créerons un environnement propice à la relance de la maîtrise des armes conventionnelles et des mesures de confiance et de sécurité (MDCS) en Europe.

J'espère que les efforts que nous déployons ici à Vienne pourront bientôt s'accompagner d'une reprise complète des activités de mise en œuvre du Document de Vienne. L'Allemagne est déjà active à cet égard et est prête à prendre de nouvelles mesures dès que la situation sanitaire le permettra.

La pleine application de la lettre et de l'esprit du Document de Vienne et des autres accords de maîtrise des armements et des MDCS est essentielle à notre sécurité. Les déficits de mise en œuvre existant dans les différents États doivent être corrigés rapidement d'un commun accord.

Dans ces conditions et avec la bonne volonté de tous, faisons en sorte de réaliser certains progrès dans la modernisation du Document de Vienne en 2021, dix ans après sa dernière mise à jour.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



967^e séance plénière

Journal n° 973 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

Madame la Présidente,

L'Ukraine s'est alignée sur la déclaration de l'Union européenne, qu'elle soutient pleinement. Permettez-moi d'ajouter quelques remarques au nom de mon pays.

La délégation ukrainienne tient elle aussi à souhaiter chaleureusement la bienvenue aux intervenants d'aujourd'hui et les remercier pour leurs précieuses contributions au débat sur la modernisation du Document de Vienne 2011 au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS).

Avant de présenter notre point de vue sur ce sujet, je souhaite attirer votre attention sur la communication CBM/UA/21/0002/F41/O, dans laquelle l'Ukraine adresse de vives protestations s'agissant des informations sur les forces militaires déployées en Crimée, territoire ukrainien temporairement occupé, que la Russie a diffusées par la notification CBM/RU/20/0078/F41/O dans le cadre de l'échange annuel d'informations militaires.

Nous considérons qu'en faisant de telles communications, la Russie cherche de manière flagrante à légitimer ses actes illégaux d'occupation du territoire souverain de l'Ukraine, et nous appelons tous les États participants de l'OSCE à condamner l'utilisation abusive des documents politico-militaires de notre Organisation à de telles fins.

La République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol font partie intégrante de l'Ukraine. La Russie occupe temporairement ce territoire depuis 2014 et son agression armée contre l'Ukraine, qui a abouti à l'invasion militaire et à la capture illégale de la péninsule de Crimée.

Toutes les formations et unités militaires des forces armées de la Fédération de Russie présentes en Crimée temporairement occupée sont manifestement des forces d'occupation et y sont stationnées sans le consentement du pays hôte.

La présence militaire continue des forces d'occupation russes en Crimée temporairement occupée constitue un acte d'agression armée contre l'Ukraine et une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final de Helsinki, de la résolution 68/262 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 27 mars 2014, intitulée

« Intégrité territoriale de l'Ukraine », des résolutions de l'Assemblée générale 73/194 du 17 décembre 2018, 74/17 du 9 décembre 2019 et 75/29 du 7 décembre 2020, intitulées « Problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov », de la résolution de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE du 8 juillet 2019, intitulée « La militarisation, par la Fédération de Russie, de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol temporairement occupées, de l'Ukraine, de la mer Noire et de la mer d'Azov », ainsi que d'autres documents internationaux.

Toutes les forces d'occupation russes, notamment leurs armements, leurs équipements militaires et leur personnel, doivent être immédiatement retirés des territoires ukrainiens temporairement occupés.

En attendant, nous demandons instamment à la Fédération de Russie de respecter ses engagements politico-militaires en fournissant, dans le cadre de l'échange global d'informations militaires, des données précises sur ses forces, ses armes et ses équipements militaires déployés en dehors de son territoire souverain – en particulier ceux déployés en Crimée temporairement occupée et dans certaines parties du Donbass en Ukraine.

Distingués collègues,

Le Document de Vienne reste l'un des piliers de l'architecture de sécurité européenne, laquelle a été mise à rude épreuve ces dernières années. Cet instrument a été conçu pour jouer un rôle important dans le maintien et le renforcement de la transparence, de la prévisibilité et de la confiance entre les États participants. Il est fondé sur le principe qui a présidé à la création de notre Organisation et qui est inscrit dans ses documents fondamentaux, à savoir l'obligation de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations entre États et, de fait, dans les relations internationales quelles qu'elles soient.

C'est ce principe même que la Fédération de Russie, qui a déclenché une agression armée contre l'Ukraine et la Géorgie, a gravement violé et dont elle continue à ne tenir aucun compte. À ce jour, la Russie occupe des parties du territoire souverain des deux pays, qu'elle a transformées en « zones grises » inaccessibles aux activités de vérification et où l'échange d'informations militaires est déficient. De telles actions continuent de saper les régimes de maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) existants.

Toutefois, certaines mesures pourraient empêcher une nouvelle aggravation de la situation en matière de sécurité et laissent entrevoir sous un jour prometteur la voie à suivre. L'une d'entre elles est la modernisation du Document de Vienne 2011, tâche rendue nécessaire par l'évolution technologique dans le domaine militaire, y compris les changements de structure des forces, et par les menaces actuelles et émergentes en matière de sécurité. Un certain nombre de propositions de modernisation du Document de Vienne ont été soumises au Groupe de travail A du FCS, en particulier la proposition conjointe présentée en octobre 2019, qui a recueilli un vaste soutien parmi les États participants. Il est temps de concrétiser ces efforts, qui ont été récemment approuvés par pas moins de 45 États participants dans une déclaration conjointe lors de la réunion du Conseil ministériel tenue à Tirana en décembre 2020.

L'abaissement des seuils de notification et d'observation, l'amélioration des mécanismes de réduction des risques prévus au chapitre III, le renforcement de la transparence des exercices d'envergure « inopinés » (« sans notification préalable ») et l'amélioration des activités d'inspection et d'évaluation suscitent un large intérêt. Nous soutenons pleinement ces objectifs et pensons qu'ils devraient constituer la base des efforts de modernisation.

L'Ukraine reste attachée à la pleine mise en œuvre, tant dans la lettre que dans l'esprit, des engagements existants dans la dimension politico-militaire. Il est essentiel de renforcer la transparence militaire et la stabilité politique dans l'espace de l'OSCE. L'Ukraine soutient la modernisation du Document de Vienne 2011 et l'élaboration de nouvelles MDCS. À cette fin, nous appuyons sans réserve le projet de décision conjoint relatif au Document de Vienne Plus présenté au Groupe de travail A.

L'Ukraine encourage toutes les délégations à participer à l'effort de modernisation.

En outre, nous avons mis en pratique de nouveaux arrangements renforcés pour l'application du Document de Vienne 2011 dans le contexte de l'agression armée étrangère et de l'occupation temporaire de certaines parties de notre territoire.

En particulier, afin de dissiper les inquiétudes concernant les activités militaires, l'Ukraine, dans un esprit d'ouverture et de transparence, a fait tout son possible dans des circonstances aussi difficiles pour permettre à d'autres États participants de mener des inspections hors quota dans les zones critiques. Depuis 2014, les États participants mènent régulièrement de telles inspections en Ukraine, y compris dans la région du Donbass. Les résultats de ces activités de vérification ont été dûment communiqués aux États participants.

L'Ukraine a élargi la portée des inspections, permettant aux équipes d'inspection de recueillir un large éventail d'informations auprès des autorités régionales et d'autres institutions de l'État.

En outre, afin de renforcer la confiance et la sécurité au niveau régional, l'Ukraine s'acquitte résolument des obligations qui lui incombent en vertu des accords bilatéraux conclus avec les pays voisins, conformément au chapitre X (« Mesures régionales »). Les inspections réciproques conduites avec ces pays permettent de tester de nouvelles mesures pour appliquer les dispositions du Document de Vienne 2011.

En conclusion, je tiens à souligner que, compte tenu de notre expérience nationale, nous jugeons nécessaire de développer davantage les MDCS régionales, d'abaisser les seuils d'observation des activités militaires à proximité des frontières et d'assurer la transparence militaire jusqu'à 25 kilomètres des zones frontalières en donnant la possibilité d'effectuer des inspections et des vols d'observation – notamment en instituant comme pratique la réalisation de vols d'observation multinationaux au-dessus des activités militaires tactiques (niveau de la brigade ou du bataillon) menées à proximité de la frontière d'un État.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Madame la Présidente.

967^e séance plénière
Journal n° 973 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,

L'année dernière, nous avons célébré le 30^e anniversaire de la signature du Document de Vienne. Comme les orateurs qui ont présenté des exposés et nombre de délégations, nous estimons qu'il s'agit d'un instrument adapté et fonctionnel qui continue à remplir les tâches pour lesquelles il a été conçu à l'origine et qui contribue de manière tangible à accroître la transparence et la stabilité en Europe.

Toutefois, il est regrettable que la modernisation des mesures de confiance et de sécurité (MDCS) convenues ait été considérée par des États participants dans une optique utilitariste comme un processus purement technique, qu'elle ait été présentée comme une panacée pour améliorer la sécurité en Europe et qu'elle ait même été utilisée pour faire pression sur certains pays qui envisagent ce processus de manière différente.

Nous voudrions rappeler à l'éminent M. Bruce Turner, haut responsable du Bureau du Département d'État des États-Unis chargé des activités de vérification et du respect des obligations en matière de maîtrise des armements, que durant la première décennie de ce siècle, le Gouvernement de son pays a été de ceux qui se sont obstinément opposés à la rédaction d'une nouvelle version du Document de Vienne. En conséquence, un accord n'a pu être obtenu qu'un an après le sommet d'Astana de 2010. Pendant ces années, la Russie a constamment cherché à persuader ses partenaires de la nécessité de moderniser ce document, en usant exclusivement d'arguments diplomatiques et sans jamais accuser quiconque de « bloquer » les négociations comme l'a fait aujourd'hui notre collègue des États-Unis.

Notre position sur les perspectives de modernisation du Document de Vienne 2011 est bien connue. La détérioration de la situation en matière de sécurité en Europe s'explique principalement non pas par un déficit de MDCS mais par le fait que les États-Unis, l'OTAN et l'Union européenne renforcent leurs positions hostiles à notre pays, par les pressions politiques et économiques sans précédent exercées sur la Russie et par la rupture de la coopération militaire. La crise en Ukraine, encouragée par les États-Unis avec la connivence de leurs alliés européens, n'a servi que de prétexte au bloc occidental pour adopter la stratégie susmentionnée. Tout cela va à l'encontre des lignes directrices de l'OSCE relatives à la mise en place d'un espace de sécurité paneuropéen.

Madame la Présidente,

Lors de la précédente séance plénière du Forum, nous avons entendu un concert de voix essayer de nous convaincre que les mesures visant à renforcer la présence militaire et l'infrastructure de l'OTAN en Europe de l'Est et dans les États baltes, la mer Baltique et la mer Noire étaient de nature « purement défensive ».

Nous rappelons cependant que l'OTAN, bloc à caractère « défensif », et certains de ses membres ont, pour des raisons fallacieuses, utilisé à plusieurs reprises la force militaire contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de divers États en Europe (Yougoslavie) et au-delà (Irak, Libye, Syrie, etc.).

On nous dit que les mesures précitées ne sont pas de grande envergure et que nous n'aurions pas à nous inquiéter.

Nous nous souvenons cependant que le 27 janvier dernier, le Secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, a appelé les membres du Comité militaire de l'Alliance à investir davantage dans des armements modernes afin de réagir de manière adéquate à certaines « actions agressives » de la Fédération de Russie.

Pourtant, rien ne permet d'affirmer que la Russie soit une menace pour les pays du bloc. Il suffit de comparer les données objectives sur l'appareil défensif de notre pays et celui des États de l'OTAN, ainsi que les chiffres de leurs dépenses militaires.

Voici quelques exemples concrets. Le budget militaire total de l'Alliance de l'Atlantique Nord, qui représentait dix fois le montant des dépenses de défense de la Russie en 2015, est égal aujourd'hui à 22 fois ce montant. Les pays de l'OTAN possèdent 2,5 fois plus de véhicules blindés de combat que la Russie, trois à quatre fois plus de chars, de systèmes d'artillerie, de lance-roquettes multiples, de navires de guerre et de sous-marins, cinq fois plus d'avions de combat et plus de sept fois plus d'hélicoptères de combat.

Dans ces circonstances, nous nous réservons naturellement le droit de prendre des mesures pour sauvegarder les intérêts de la Russie en matière de sécurité nationale – et ce, notez-le bien – sur notre territoire national.

Parallèlement au recul du dialogue entre militaires dont l'OTAN a été l'instigateur, une campagne sans précédent a été lancée pour jeter le discrédit sur les activités normales légitimes des forces armées russes. Malgré les mesures de transparence que nous avons prises, on fait circuler des mensonges flagrants, allant jusqu'à nous reprocher de manquer de transparence alors même que nous utilisons tous les canaux disponibles pour rendre compte volontairement de nos activités d'entraînement au combat conformément aux dispositions du Document de Vienne.

La question qui se pose est donc de savoir comment moderniser les mesures de confiance et de sécurité alors que les pays de l'Alliance de l'Atlantique Nord ont confirmé dans la pratique qu'ils n'étaient pas prêts à investir dans de telles mesures.

Incidemment, je voudrais prévenir nos partenaires que leurs poncifs favoris consistant à parler de « propagande » et de « désinformation » chaque fois qu'ils entendent quelque chose de peu flatteur pour eux seront déplacés dans ce contexte. Nous parlons de faits réels.

Madame la Présidente,

Afin de rendre possible des discussions sur la modernisation des MDCS, l'Alliance devrait cesser d'augmenter son activité sur le flanc est, puis la réduire. Cette question pourra être réexaminée une fois que les tensions militaires se seront apaisées, que les sanctions auront été levées et que la confiance aura été rétablie.

La Fédération de Russie se tient prête à engager le dialogue sur la sécurité militaire si jamais les pays de l'Alliance de l'Atlantique Nord le veulent. Nous avons proposé à nos partenaires à plusieurs reprises dans le passé des mesures concrètes visant à empêcher une détérioration de la situation, dont le rétablissement du dialogue entre militaires (qui pourrait commencer par des consultations au niveau des experts militaires), la réduction réciproque des activités militaires sur la ligne de contact entre l'OTAN et la Russie, et l'amélioration du mécanisme de prévention des activités militaires dangereuses en mer et dans l'espace aérien.

Ces propositions ont été faites par nos représentants, notamment au Conseil OTAN-Russie, mais elles n'ont suscité aucune réaction substantielle à ce jour.

Il est très important d'analyser honnêtement la situation, de focaliser l'attention sur des problèmes réels et non pas imaginaires, et de s'attaquer aux déséquilibres en matière de sécurité qui sont réellement vitaux pour la communauté paneuropéenne. Nous proposons que, pour l'instant, les États participants limitent leurs efforts visant à améliorer l'application du Document de Vienne 2011 (nous connaissons tous bien le dicton : « le mieux est l'ennemi du bien ») et s'emploient à créer les conditions minimales nécessaires à des discussions constructives sur la question essentielle du renforcement des fondements politico-militaires de la sécurité européenne.

Merci, Madame la Présidente.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal du jour.

967^e séance plénière

Journal n° 973 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Madame la Présidente,

Je voudrais commencer par remercier les principaux orateurs de leurs exposés instructifs, qui ont contribué à orienter les débats d'aujourd'hui.

Le Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité est un élément clé de l'architecture de sécurité européenne et de la boîte à outils politico-militaire de l'OSCE, qui vise à instaurer la confiance entre les États participants. Lancé en 1975 sous la forme d'une initiative modeste avec un soutien politique et un champ d'application limités, il est devenu l'un des piliers de la sécurité européenne, apportant une contribution majeure à la stabilité et à la sécurité militaires dans notre région.

Cependant, aujourd'hui, la stabilité et la sécurité dans l'espace de l'OSCE sont en proie à des menaces multiformes et à une crise croissante des valeurs de la sécurité coopérative. Dans ces circonstances, le Document de Vienne, dont l'objectif principal est d'empêcher l'usage de la force, devient de plus en plus essentiel.

Madame la Présidente,

Depuis des années, la délégation arménienne se dit préoccupée par le fait que l'Azerbaïdjan viole les dispositions du Document de Vienne, en particulier celles qui régissent la notification préalable des exercices militaires, ce qui montre bien qu'il se prépare continuellement à la reprise de la guerre. Le refus de l'Azerbaïdjan de fournir des éclaircissements témoigne du mépris total de ce pays pour les principes de la sécurité coopérative.

Au cours de l'année dernière seulement, l'Azerbaïdjan a mené trois exercices militaires non notifiés, en violation flagrante et délibérée des dispositions du Document de Vienne, qui ont abouti à une agression et à l'usage de la force contre l'Artsakh. La guerre déclenchée par l'Azerbaïdjan avec le soutien et l'implication directs de la Turquie et des combattants terroristes et djihadistes étrangers a une fois de plus confirmé la validité de toutes nos préoccupations. Il y a deux jours, la Turquie et l'Azerbaïdjan ont entrepris un autre exercice militaire conjoint près de la frontière arménienne. À ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de réponse de la délégation turque à notre demande d'éclaircissements sur les

paramètres de l'exercice. En revanche, la délégation turque a laissé entendre dans sa déclaration que l'Arménie devrait considérer la violation des dispositions du Document de Vienne par la Turquie et l'Azerbaïdjan comme un signal, un message, et non comme un geste sincère visant à promouvoir la confiance entre voisins. Quelle atteinte grave aux objectifs et aux valeurs du Document de Vienne et de notre Organisation ! Les prétendues bonnes intentions de la Turquie et de l'Azerbaïdjan de tourner la page de la méfiance manquent évidemment de crédibilité, compte tenu de la haine entretenue au niveau de l'État depuis des décennies envers l'Arménie et les Arméniens, du génocide, des crimes de guerre, des atrocités, des agressions et du déni continu. De plus, des actions provocatrices telles que l'exercice militaire conjoint susmentionné ne peuvent qu'aggraver la méfiance existante. Malheureusement, nous n'avons vu aucune action réelle et tangible du côté turc qui pourrait donner le moindre crédit à leur déclaration de bonnes intentions.

Madame la Présidente,

Il est encourageant de constater que la communauté internationale, à quelques exceptions près, parle d'une seule voix lorsqu'il s'agit de rejeter le recours à la force. Toutefois, nous sommes également contraints de reconnaître avec un profond regret que les États participants, y compris ceux qui préconisent activement la mise en œuvre et la modernisation du Document de Vienne, hésitent à défendre le concept de sécurité coopérative et à utiliser à cette fin l'ensemble des outils dont dispose l'OSCE, tels que les mécanismes d'alerte rapide et de prévention, comme l'a démontré la guerre contre l'Artsakh. Les violations constantes et le non-respect de nos engagements communs affaiblissent la légitimité de notre Organisation, ce qui lui confère un crédit supplémentaire et encourage de nouvelles violations. La politique de deux poids deux mesures et les approches sélectives dictées par des intérêts géopolitiques ne sont nullement propices au maintien de notre sécurité commune, coopérative et indivisible.

En conclusion, je tiens à rappeler que la République d'Arménie reste attachée à tous les engagements découlant du Document de Vienne. Nous pensons que la modernisation du Document de Vienne ne peut être réalisée que par la mise en œuvre complète et inconditionnelle de nos engagements communs et par un dialogue inclusif.

Madame la Présidente,

En réponse aux observations formulées par la délégation turque, je voudrais signaler que ma délégation a déjà fait connaître sa position concernant la décision de l'Arménie de suspendre les inspections militaires de la Turquie et la participation d'inspecteurs invités turcs aux inspections multinationales sur le territoire de la République d'Arménie, notamment dans une note verbale publiée sous la cote SEC.DEL/273/20 et dans des déclarations publiées sous les cotes PC.DEL/1093/20 et JCG.DEL/5/20, et dont je ne vais pas répéter le contenu. Je me limiterai à rappeler que la décision est fondée sur les intérêts légitimes de l'Arménie en matière de sécurité. L'Arménie ne saurait fournir d'informations militaires sensibles à un pays qui les utiliserait contre la population arménienne, car la sécurité de notre population ne peut faire l'objet d'aucun compromis.

Je vous remercie.

Je vous demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal du jour.

967^e séance plénière

Journal n° 973 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DU COORDONNATEUR DU FCS POUR LE DOCUMENT DE VIENNE
(SUÈDE)

Madame la Présidente,
Chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de remercier nos principaux orateurs pour leurs exposés intéressants et précieux sur une question importante qui concerne directement le renforcement de la confiance et de la sécurité au sein de l'architecture de sécurité européenne.

En tant que Coordonnateur du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) pour le Document de Vienne, je suis également reconnaissant à la Présidence des États-Unis du FCS d'avoir choisi de mettre en évidence le Document de Vienne et la nécessité de l'actualiser en consacrant le Dialogue de sécurité d'aujourd'hui au thème de la « modernisation du Document de Vienne ».

Il ne fait aucun doute que la plupart des États participants de l'OSCE représentés au Forum reconnaissent la nécessité de moderniser cet instrument. La déclaration commune sur le trentième anniversaire du Document de Vienne publiée lors de la réunion du Conseil ministériel de Tirana en décembre dernier a ainsi été approuvée par non moins de 45 États participants.

Le Document de Vienne devrait être mis à jour régulièrement. Aux termes du paragraphe 152 du chapitre XII du Document de Vienne 2011, « [l]es États participants organiseront une réunion spéciale du FCS toutes les cinq années civiles ou plus souvent, conformément aux décisions prises par le FCS, à compter de 2011 au plus tard, et en tenant compte de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application, selon qu'il conviendra, afin de republier le Document de Vienne ». Étant donné que les États participants n'ont pas mis en œuvre cette partie du Document de Vienne en 2016 comme prévu initialement, ils ont maintenant la possibilité de le faire en 2021.

Au Forum, nous entendons parfois les États participants demander la mise en œuvre avant la modernisation, mais il est important de garder à l'esprit que la mise en œuvre ne peut se faire de manière sélective. La modernisation constitue une mise en œuvre.

Un autre point essentiel à noter est qu'une majorité d'États participants se sont prononcés en faveur d'instruments destinés à renforcer la mise en œuvre du Document de Vienne, d'autant plus que cela permettrait d'économiser des ressources et d'améliorer l'efficacité des utilisateurs finaux dans les États participants, à savoir leurs centres de vérification. Malheureusement, toutes les propositions visant à renforcer la mise en œuvre du Document de Vienne présentées au sein du FCS (je pense ici aux projets de décisions sur les formulaires de notifications F et au dernier projet de texte finlandais sur les visites des bases aériennes) ont été rejetées. Les États participants devraient être conscients qu'il est essentiel que le Document de Vienne soit régulièrement mis à jour pour ne pas perdre de sa pertinence, en particulier compte tenu des restrictions actuelles découlant de la pandémie de Covid-19.

Je tiens à vous rappeler les derniers mots de cette déclaration commune de 45 États participants à la réunion du Conseil ministériel de Tirana : « Nous réaffirmons notre ferme attachement au Document de Vienne et à sa mise en œuvre intégrale dans la lettre et l'esprit, et sommes résolus à soutenir de façon constructive le processus de modernisation de ce document en vue d'en faire progresser largement l'actualisation d'ici le Conseil ministériel de 2021 ».

Enfin, je voudrais encourager tous les États participants à s'impliquer dans les futurs débats et à travailler sur ce sujet au sein du FCS et de ses groupes de travail. J'attends avec intérêt d'autres propositions, documents de réflexion et projets de décision qui contribueront à stimuler les efforts entrepris par le Groupe de travail A en particulier. Car il s'agit de nos engagements et de notre sécurité. Il s'agit bel et bien de notre Document de Vienne.

Je vous remercie.

Madame la Présidente, je vous prie de bien vouloir annexer ma déclaration au journal de ce jour.



967^e séance plénière

Journal n° 973 du FCS, point 3 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE

Dans le cadre des préparatifs de la 31^e Réunion annuelle d'évaluation de l'application, qui se tiendra les 2 et 3 mars 2021, la Présidence du FCS souhaite annoncer quels seront les coordonnateurs et les rapporteurs des séances de travail.

Séance de travail 1 sur l'échange global d'informations militaires ainsi que sur l'introduction et les chapitres I à III du Document de Vienne. Le coordonnateur sera le colonel Marek Sobotka, Conseiller militaire supérieur (Pologne) et la rapporteuse M^{me} Unni Mortensen, Conseillère (Norvège).

Séance de travail 2 sur les chapitres IV à VII du Document de Vienne. Le coordonnateur sera le lieutenant-colonel Søren Hvid-Hansen, Conseiller militaire supérieur (Danemark), et la rapporteuse M^{me} Ann-Sophie Vermeersch, Attachée politique (Belgique).

Session de travail 3 sur l'amélioration de l'application des MDCS. Le coordonnateur sera le colonel Johan Huovinen, Conseiller militaire (Suède) et le rapporteur M. Igor Vujacic, Conseiller militaire (Monténégro).

Je tiens à remercier les coordonnateurs et les rapporteurs de s'être portés volontaires pour contribuer dans ces fonctions à la prochaine Réunion annuelle d'évaluation de l'application.

Je vous informe également que les coordonnateurs distribueront leurs documents de réflexion d'ici le 12 février.

La Présidence du FSC publiera l'ordre du jour annoté comprenant les formalités d'inscription d'ici le 16 février.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/973
3 February 2021
Annex 10

FRENCH
Original: ENGLISH

967^e séance plénière

Journal n° 973 du FCS, point 3 f) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION NORVÉGIENNE

Madame la Présidente,
Chers collègues,

Je voudrais informer le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) que le 26 janvier, la Norvège a décidé d'annuler l'exercice « Joint Viking 2021 », qui avait été annoncé à tous les États participants de l'OSCE l'année dernière par la notification CBM_NO_20_0013_F30_O.

« Joint Viking 2021 » était le principal exercice militaire prévu cette année en Norvège et avait été notifié comme tel conformément à la Décision du FCS n° 9/12 « Document de Vienne Plus ». L'exercice devait avoir lieu en mars de cette année.

La décision de l'annuler s'inscrit dans un ensemble de mesures plus strictes visant à endiguer la propagation récente en Norvège d'un mutant du virus responsable de la Covid-19.

Cette annulation a été annoncée à tous les États participants de l'OSCE le 1^{er} février par la notification CBM_NO_21_0002_F41_O.

Je vous remercie.

Je vous prie d'annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/973
3 February 2021
Annex 11

FRENCH
Original: ENGLISH

967^e séance plénière

Journal n° 973 du FCS, point 3 g) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Lors de la dernière réunion du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), tenue le 27 janvier, la délégation azerbaïdjanaise a informé le Forum qu'elle avait sollicité une assistance pratique afin d'éliminer les restes explosifs de guerre.

En réponse aux informations fournies, je tiens à déclarer que la délégation arménienne ne soutiendra pas le projet d'assistance demandé par l'Azerbaïdjan qui doit être mis en œuvre dans la zone de conflit du Haut-Karabakh et dans les territoires occupés de l'Artsakh. Nous considérons que l'Azerbaïdjan tente ainsi de légitimer son agression et les résultats de son utilisation de la force contre l'Artsakh. Nous encourageons vivement la Présidence du FCS à s'abstenir de prendre toute mesure qui serait perçue comme une approbation de la politique azerbaïdjanaise à cet égard. Nous sommes convaincus que toute activité de l'OSCE liée au conflit ne peut être mise en œuvre qu'après des consultations approfondies et le consentement clairement exprimé de toutes les parties concernées. En outre, nous pensons que la participation et la contribution de l'OSCE à des projets de ce type devraient s'inscrire dans le cadre d'un règlement pacifique global du conflit du Haut-Karabakh.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal du jour.

Je vous remercie.